



Reconnaissance filiation et succession

Par **MLB**, le **10/11/2009** à **10:24**

Bonjour,

j'ai 19ans et mon père est décédé lorsque j'avais 5 ans. Il était à cette époque marié avec une personne et entretenait une double vie avec ma mère. Afin de s'éviter des problèmes, il ne m'avait pas encore reconnue mais comptait divorcer et construire une maison avec ma mère (mais sa mort en a décidé autrement). Je ne possède pas de photos attestant du fait qu'il s'occupait de moi mais j'ai 2 cartes postales écrites de sa main et signées "papa".

Les rares relations que j'ai eu avec sa famille (son frère, son fils (qui est donc mon demi frère)...) ne se sont pas bien passées et compte tenu que dans les dernières heures de sa vie, cette famille ne le soutenait pas, c'était ma mère qui le faisait, je ne veux pas qu'ils gardent tout l'argent, ils ne le méritent pas. Pas que je sois fortement attachée à cet argent car c'est maintenant que je n'en ai plus besoin que je souhaite le récupérer mais je suis attachée à ce qu'eux ne l'ai pas en entier.

Ainsi mes questions sont les suivantes : quels sont mes recours pour faire reconnaître ma filiation et bénéficier de la succession, cela coûte-t-il cher, combien de temps me reste-t-il et surtout une fois la filiation reconnue, comment faire pour bénéficier de la succession? (il me semble qu'il y avait dans le mariage de mon père donation au dernier vivant, que mon père n'avais qu'un frère, et qu'un fils et que ses parents (mes grands parents) sont décédés eux aussi).

Merci par avance pour vos réponses.